

**Séance
extraordinaire
2021-12-16ss1**

Sont présents à cette séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2021 à 19 h 30, M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers MM. Pierre Martineau et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Evelyne Gallet et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Absences motivées : M^{me} Pauline Joncas et M. Jonathan Daigle

Les membres du Conseil municipal ont reçu l'avis de convocation selon le délai et les moyens autorisés pour la transmission de ce dernier. Cette séance a été convoquée par la greffière-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion, règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2022 et les conditions de leur perception
5. Création de réserves financières pour des projets particuliers
6. Utilisation de réserves financières pour des projets réalisés
7. Demande au ministère des Transports (MTQ) – panneaux d'identification dans l'Anse-à-Gilles
8. Vente d'un terrain à Transport A. Thibault inc.
9. Contrat Cytech Corbin, système de climatisation pour le 180, place de l'Église;
10. Affectation d'une partie du surplus accumulé à la Ville de Montmagny pour payer une partie de la quote-part incendie pour 2022
11. Période de questions écrites et verbales
12. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Jocelyne Caron, mairesse
M. Pierre Martineau, siège # 1
M. Gaétan Bélanger, siège # 4
M^{me} Evelyne Gallet, siège # 5
M^{me} Chantal Côté, siège # 6

Absences motivées : M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège #3

2021-12-01ss1

Adoption de
l'ordre du jour

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger, appuyé par la conseillère Evelyne Gallet, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Avis de motion
règlement taux
taxes et tarifs 2022

4. Avis de motion, règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2022 et les conditions de leur perception

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

AVIS EST DONNÉ par la conseillère Chantal Côté que sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2022 et les conditions de leur perception.

Note au procès-verbal :

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

2021-12-02ss1

5. Création de réserves financières pour des projets particuliers

Réserves financières

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace veut constituer un fonds réservé pour divers projets ou postes budgétaires non réalisés en 2021;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De constituer un fonds réservé à partir du budget 2021 pour les projets suivants :

- Réfection de la toiture du Pavillon Isabelle-Dubé au parc municipal Optimiste : 4 000 \$
- Aménagement d'un bureau au Centre culturel : 27 000 \$
- Compteurs d'eau, achat et installation : 25 000 \$

2021-12-03ss1

6. Utilisation de réserves financières pour des projets réalisés

Utilisation réserves
financières

CONSIDÉRANT QUE divers projets ont été réalisés en 2021 via des sommes qui avaient été mises dans des réserves financières :

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'utiliser les réserves financières pour les dépenses encourues jusqu'au 31 décembre 2021 ci-dessous énumérées :

- Clôture du garage municipal : 16 500 \$

- Ameublement pour la bibliothèque : 3 067 \$
- Aménagement paysager au Sacré-Cœur et à la halte routière : 1 908 \$
- Élections : 11 000 \$

D'utiliser une partie du surplus accumulé non affecté pour le remplacement d'un débitmètre sur la route du Souvenir pour un montant de 10 301 \$.

2021-12-04ss1

Demande MTQ
panneaux
d'identification
Anse-à-Gilles

7. Demande au ministère des Transports (MTQ) – panneaux d'identification dans l'Anse-à-Gilles

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a dernièrement enlevé les panneaux de l'Anse-à-Gilles à la suite de la mise à jour des panneaux de destination sur la route 132 (est et ouest);

CONSIDÉRANT QUE l'Anse-à-Gilles est le berceau de la seigneurie de Vincelotte;

CONSIDÉRANT QUE cette seigneurie a été donnée à Geneviève de Chavigny par l'intendant Talon le 3 novembre 1672, faisant ainsi de ce site un endroit patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE l'Anse-à-Gilles est le site patrimonial du moulin à vent de Vincelotte construit en 1690-1691, un des derniers vestiges du régime seigneurial sur la Côte-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE le moulin à vent de Vincelotte a été classé monument historique en 1957 par le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Anse-à-Gilles a déjà représenté un secteur historique touristique très recherché, puisqu'il s'agit d'un des premiers sites de villégiature à l'est de Québec qui a accueilli des touristes de partout, et qui en accueille encore;

CONSIDÉRANT QUE l'Anse-à-Gilles est reconnue par une pièce de théâtre qui a marqué la carrière de Marie Laberge : *C'était avant la guerre à l'Anse-à-Gilles*;

CONSIDÉRANT QUE l'Anse-à-Gilles apparaît sur toutes les cartes (provinciale, marine, aérienne) et même sur Météomédia;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace fêtera ses 350 ans de fondation en 2022 et qu'un secteur patrimonial tel que l'Anse-à-Gilles se doit d'être identifié;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Evelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que cette résolution soit acheminée à Monsieur Mario Gaulin, chef des opérations au ministère des Transports du Québec, pour que ce lieu patrimonial soit à nouveau identifié dans les deux directions (est et ouest).

2021-12-05ss1

8. Vente d'un terrain à Transport A. Thibault inc.

Vente d'un terrain à
Transport A.
Thibault inc.

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

1. QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace vende à Transport A. Thibault inc., ayant son siège au 429, chemin des Pionniers Ouest, L'Islet (Québec) G0R 2B0, avec garantie légale et libre de toute priorité, charge, hypothèque et avec possession et occupation à compter de la signature de l'acte, un terrain portant le numéro de lot 6 485 553 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny.
2. QUE cette vente soit consentie pour le prix de dix-neuf mille six cents dollars (19 600 \$), plus les taxes applicables, ainsi qu'aux charges et conditions contenues à la promesse de vente en date du 10 novembre 2021;
3. QUE le projet d'acte de vente, soumis pour approbation, soit et il est approuvé par les présentes;
4. D'AUTORISER la mairesse M^{me} Jocelyne Caron et la directrice générale M^{me} Sophie Boucher à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, ledit acte de vente, à y consentir toutes les clauses et conditions qu'elles jugeront nécessaires et tous documents signés par elles lieront la Municipalité.
5. la présente résolution comprend également le droit de signer tout document approprié et jugé nécessaire pour donner effet à la présente résolution et aux dispositions dudit acte;
6. DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace à l'attention de M^e Marie-Pier Pelletier, notaire.

2021-12-06ss1

9. Contrat Cytech Corbin, système de climatisation pour le 180, place de l'Église

Achat système
climatisation au 180,
place de l'Église

CONSIDÉRANT QUE le système de climatisation au 180, place de l'Église doit être remplacé puisque ce dernier date des années 1980;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la gestion contractuelle actuellement en vigueur sur le territoire de la Municipalité qui lui permet de contracter de gré à gré pour tout contrat d'approvisionnement ou tout contrat pour la fourniture de services (incluant les services professionnels) lorsque la dépense est inférieure au seuil prévu aux lois municipales et requérant l'appel

d'offres public (actuellement inférieur à 105 700 \$);

CONSIDÉRANT l'offre de services formulée par Cytech Corbin inc. en date du 22 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour des fins de saine gestion de la Municipalité et en considérant que c'est cette entreprise qui effectue les réparations et l'entretien de ce système depuis plusieurs années, le Conseil juge approprié que le remplacement du système de climatisation soit réalisé par cette dernière;

CONSIDÉRANT les connaissances que l'entreprise a déjà du bâtiment et des équipements;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Conseil accorde un contrat à la compagnie Cytech Corbin inc. conformément à l'offre de service datée du 22 novembre 2021 (projet 20211300914) pour un montant de 31 400 \$, en plus des taxes applicables, pour l'ensemble des activités liées au remplacement du système de climatisation existant de 15 tonnes par un nouveau système thermopompe 10 tonnes 600 v. Cette dépense sera prise en totalité à même la subvention du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) puisque l'achat et l'installation d'un système de climatisation est admissible.

2021-12-07ss1

Affectation excédent
quote-part incendie
2022

10. Affectation d'une partie du surplus accumulé à la Ville de Montmagny pour payer une partie de la quote-part incendie pour 2022

CONSIDÉRANT QUE la quote-part à verser à la Ville de Montmagny pour le Service incendie en 2021 était de 296 565 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant initial de cette quote-part aurait été de 312 081 \$ puisque la Municipalité avait affecté un montant de 15 519 \$ de son surplus accumulé à la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part incendie du Service incendie de la Ville de Montmagny pour l'année 2022 est estimé à 328 433 \$;

COSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace souhaite de nouveau affecter une partie de son surplus accumulé pour un montant de 16 433 \$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'utiliser une somme de 16 433 \$ que possède la Municipalité en excédant à son budget en sécurité incendie à la Ville de Montmagny afin que la quote-part à verser en 2022 soit de 312 000 \$.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Montmagny.

Période de questions
écrites et verbales

11. Période de questions écrites et verbales

M^{me} la mairesse demande à M^{me} Boucher si le Conseil a reçu des questions écrites ou verbales et cette dernière répond que non. Il n'y a aucune question soulevée par les gens présents.

2021-12-08ss1

12. Levée de la séance

Levée de la
séance

Il est proposé par la conseillère Evelyne Gallet, appuyé par la conseillère Chantal Côté, que la séance soit levée à 19 heures 46.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse